

# P.R.E.T.S à jouer le jeu ?

Le scénario a été écrit par tous les élèves de CM1 de l'école: Erdal, Alfousseynou, Mathéo, Hiba, Linwaan, Gassiry, Mouhamed, Mohamed, Mariam, Manga, Sanaa, Bour El Hamza, Afamady, Nesrine, Lasmira, Hanimoli, Yannat, Norym, Mayan, Amis, Abbar, Zeynep, Grine, Aiza, Raysa, Harone, Defne, Yousof, Enver, Pothutika, Lidi, Hour Els, Jade, Sara, Fikhan, Ouzair, Lynna, Godwin, Hilica, Eden, Yasmine, Ephraïm, Adel, Adam, Hussain, Dania.

Dessinateurs: Adel, Harone, Suhaira, Linu, Nesrine, Mariam et Norym.

École élémentaire Rosenberg, La Courne  
Année scolaire 2024-2025



Règlement du concours « FOOT A L'ÉCOLE »

Edition 2026

## ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement de la pratique sportive pour les élèves, de l'activité physique quotidienne, des cycles EPS et du sport à l'école primaire, la Fédération Française de Football (F.F.F), le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (M.E.N.J), l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des écoles, le développement d'actions sportives.

Le dispositif « **FOOT A L'ECOLE** » a pour objectifs :

- ☒ De développer des apprentissages moteurs et cognitifs spécifiques à l'activité football et/ou futsal.
- ☒ De développer des compétences transversales via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en cycle 2 (CE1 – CE2) et cycle 3 (CM1 – CM2).
- ☒ Mettre en avant les **valeurs fédérales** (P.R.E.TS = Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité)
- ☒ Permettre aux élèves de pratiquer de l'activité physique régulière.

## ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'opération « FOOT A L'ECOLE » lancée par le M.E.N.J, la F.F.F, l'U.S.E.P et l'U.G.S.E.L vise à récompenser des projets de classe.

Pour rappel, toutes les écoles publiques et privées sous contrat et reconnues par le M.E.N.J peuvent prendre part à cette opération. Les écoles issues des établissements français de l'étranger (A.E.F.E) sont aussi invitées à participer à cette opération.

Sont éligibles à cet appel à projets :

| DE MANIERE DIRECTE =                                     | DE MANIERE INDIRECTE =<br>(Soutien aux classes/écoles) |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| ○ <b>Les classes de cycle 2 « primaire » (CE1 – CE2)</b> | Les clubs de football (affiliés à la F.F.F)            |
| ○ <b>Les classes de cycle 3 « primaire » (CM1-CM2)</b>   | Les collectivités territoriales (communes...)          |
| ○ <b>Les classes multi-niveaux des cycles 2 et 3</b>     |                                                        |
| ○ <b>Les dispositifs ULIS</b>                            |                                                        |
| ○ <b>Les Instituts Médicaux-Educatifs (IME)</b>          |                                                        |

Les classes inscrites au projet devront réaliser un cycle football et/ou futsal sur le temps d'enseignement obligatoire lors de l'année scolaire 2025 - 2026.

Les enseignants inscrits dans ce dispositif pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement spécifique se traduisant par :

- Des animations pédagogiques (en lien avec leur D.S.D.E.N),
- Des dotations en matériel (sous forme de prêts via les comités départementaux ou clubs de football),
- Des outils pédagogiques (via le site internet [football-scolaire.fffr](http://football-scolaire.fffr))

En contactant prioritairement le Conseiller Pédagogique Départemental EPS (C.P.D E.P.S), et/ou le Conseiller Technique Départemental F.F.F (C.T.D D.A.P) référencé de son comité départemental (district de football), et/ou le délégué départemental U.S.E.P. Le délégué U.G.S.E.L pourra être aussi sollicité.

La liste des référents « Annuaire primaire – football en milieu scolaire » se trouve sur le site internet dédié à l'opération : [football-scolaire.fff.fr](http://football-scolaire.fff.fr)

## ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit ***impérativement*** être effectuée sur le site internet dédié à l'opération : [football-scolaire.fff.fr](http://football-scolaire.fff.fr) avant la clôture de celle-ci.

L'enseignant(e) ou le/la directeur(trice) inscrit sa ou ses classe(s) à ce projet et doit créer un compte (gratuit) sur le site dédié à l'opération. ***A l'issue de l'inscription, un mail de confirmation est envoyé.***

Un lien vers ce site internet sera notamment disponible sur les sites partenaires :

- ✓ du M.E.N.J (<http://eduscol.education.fr/>),
- ✓ de l'U.S.E.P (<https://usep.org>),
- ✓ de la F.F.F (<http://www.fff.fr>).
- ✓ de l'U.G.S.E.L (<https://www.ugsel.org/>)

***Recommandations*** : informer l'ensemble des référents locaux « Education Nationale » :

- Le/la directeur(trice) d'école
- L'Inspecteur(trice) Education Nationale du 1<sup>er</sup> degré (de circonscription)
- Le/la Conseiller(e) Pédagogique Départemental E.P.S (et/ou Conseiller(e) Pédagogique de Circonscription)

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves ([cf. Eduscol](#)).

## ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

### ❖ Axe sportif :

Réalisation d'un cycle de football ou futsal d'au moins 6 séances **ET** participation à un rassemblement final de fin d'année (rencontre locale, de circonscription, départementale...). L'apprentissage des différents rôles sociaux (joueurs/euses – arbitres – supporters/trices – organisateurs/trices...) devra être abordé durant le cycle EPS mais aussi de manière transversale lors de l'enseignement traditionnel.

***Précision*** = Tout en respectant l'échéancier indiqué dans le règlement, le cycle EPS peut se réaliser sur n'importe quelle période l'année scolaire.

### ❖ Axe production culturelle/citoyenne/ :

Réalisation d'une production artistique en lien avec les valeurs de la FFF : P.R.E.T.S.  
(Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité)

Il s'agira tout d'abord de montrer comment le football permet de développer une de ces notions à travers une production. L'enseignant choisira avec ses élèves, la valeur qu'il souhaite développer et s'engagera dans le concours en rendant compte de son action par une production culturelle.

- Soit la création d'une production dite « statique »
- Soit la création d'une production dite « dynamique »

| PRODUCTION DITE « STATIQUE »                       |                                                                                                              |                | PRODUCTION DITE « DYNAMIQUE » |                                                                                |                      |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Type de production                                 | Format                                                                                                       | Durée maximum  | Type de production            | Format                                                                         | Durée maximum        |
| Maquette<br>Affiche<br>Dessin<br>Journal de classe | JPEG, PNG, PDF<br><b>10 photos maximum</b><br><b>+ 1 document</b><br><b>Word explicatif de la production</b> | Non applicable | Vidéo<br>Audio<br>Au choix    | .avi, .wmv,<br>.mov., DivX,<br>.mkv, MPEG4,<br>AVC, .flv, Wav,<br>mp, wma, aac | <b>3 min MAXIMUM</b> |

Une seule production peut être envoyée par classe.

**N.B** = lors de l'envoi de la production, il est impératif de préciser :

- ☒ *Le nom de l'établissement*
- ☒ *La classe*
- ☒ *La ville et son code postal*
- ☒ *Le nom de l'enseignant*

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer, à minima, aux référents départementaux : F.F.F – M.E.N.J – U.S.E.P- U.G.S.E.L. La liste des contacts « annuaire primaire – football en milieu scolaire » est disponible sur le site internet dédié à l'opération : [football-scolaire.fff.fr](http://football-scolaire.fff.fr)

## ARTICLE 5 : Le calendrier 2025/2026

L'édition 2025/2026 du concours "FOOT A L'ECOLE" sera lancé le 1er juillet 2025.

- *Ouverture des inscriptions* = 1 juillet 2025
- *Clôture des inscriptions* = 19 avril 2026
- *Retour des productions* = 19 avril 2026
- *Jury départemental* = entre le 19 et le 30 avril 2026
- *Jury académique* = entre le 19 et le 30 avril 2026
- *Jury national* = 5 mai 2026

- *Récompense finale* = Juin 2026
- *Rassemblement de fin de cycle* = Mai ou Juin 2026

## ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury départemental

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la F.F.F et de l'U.S.E.P lors du jury départemental (ou district en fonction des spécificités fédérales). D'autres partenaires locaux, tel qu'un référent U.G.S.E.L, peuvent être sollicités pour faire partie du jury départemental.

Sans être obligatoire, le jury départemental pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission départementale football en milieu scolaire
- 4 élèves dont 2 filles et 2 garçons
- 1 représentant de l'Education Nationale (I.A, I.E.N, C.P.D E.P.S, C.P.C E.P.S...)
- 2 représentants du district (CTD DAP, élus...)
- 1 représentant de l'U.S.E.P
- 1 représentant de l'U.G.S.E.L

A l'issue du jury départemental, les productions lauréates départementales/districts (au nombre de **2 maximum, 1 par type de production**) sont à envoyer via le logiciel WETRANSFER, avec la grille d'évaluation (annexe), aux référents académiques (EN, FFF, USEP...)

Le jury départemental, via la commission mixte départementale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation départementale des productions (rassemblements, animations, communications sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats départementaux.

## ARTICLE 7 : La validation des productions au niveau du jury académique

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la F.F.F, l'U.S.E.P et l'UGSEL lors du jury académique. D'autres partenaires académiques peuvent être sollicités pour faire partie du jury académique.

Sans être obligatoire, le jury académique pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission régionale football en milieu scolaire
- 4 élèves dont 2 filles et 2 garçons
- 1 représentant de l'Education Nationale (I.A I.P.R E.P.S, D.A.S.E.N, C.P.S E.P.S...)
- 2 représentants de la ligue (C.T.R D.A.P, élus...)
- 1 représentant de l'U.S.E.P
- 1 représentant de l'U.G.S.E.L

A l'issue du jury académique, les productions lauréates académiques (au nombre de **2 maximum, 1 par type de production**) sont à envoyer via le logiciel WETRANSFER ou sur le DRIVE communiqué.

Le jury académique, via la commission mixte régionale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation académique des productions (rassemblements, animations, communications sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats académiques.

## ARTICLE 8 : La validation des productions au niveau du jury national

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la F.F.F, de l'U.S.E.P, de l'U.G.S.E.L, lors du jury national. D'autres partenaires peuvent être sollicités pour faire partie du jury.

Sans être obligatoire, le jury pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission nationale football en milieu scolaire et universitaire
- Représentants de l'Education Nationale (I.E.N, C.P.D E.P.S, C.P.C E.P.S...)
- Représentants de la F.F.F (élus, présidents de districts, de ligues...)
- Représentants de l'U.S.E.P
- Représentants de l'U.G.S.E.L

A l'issue de ce jury national, seront nommés les **2 lauréats nationaux (1 par type de production)** de cette édition 2024/2025 et auront l'opportunité de participer à l'action « 24 heures chez les bleu.e.s ».

## ARTICLE 9 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette édition 2024 / 2025 :

- Chaque école ayant participé au double volet (sportif et culturel)  
 Ballons + chasubles
- Les deux lauréats départementaux  
 Kit matériel pédagogique (ballons, chasubles, sacs à ballons, coupelles...)
- Les deux lauréats académiques auront des récompenses bien distinctes :  
 Un kit complet de matériel pédagogique  
 Ballons + chasubles complet
- Les deux lauréats nationaux participeront à l'opération «24 heures chez les bleu.e.s : les deux classes seront invités pour passer un moment privilégié au Centre National du Football (CNF) de Clairefontaine. Chaque classe sera composée de 28 personnes et une prise en charge à hauteur de 1000 euros sera mise à disposition par la fédération pour accompagner les frais de déplacements.

## ARTICLE 10 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : [cil.fff@fff.fr](mailto:cil.fff@fff.fr)

## ARTICLE 11 : Acceptation du règlement

La participation au concours « **FOOT A L'ECOLE** » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.

